

exterioroo

CYCLING CUP



1er mars 2022

Quaregnon – Dour

LE SAMYN

www.exteriorocyclingcup.be

LIVRE DE ROUTE 2022



lotto LE SAMYN

QUAREGNON - DOUR

TABLE DES MATIERES

Mot d'accueil des Bourgmestres	4
Palmarès Dames et Hommes	6
Organisation et numéros de contacts	7
Plan du site départ	8
Plan du site d'arrivée	10
LE SAMYN DES DAMES	12
LE SAMYN DES HOMMES	20
Nos Partenaires	28

Nous nous réjouissons tous et toutes, de pouvoir accueillir une fois de plus, le Grand prix cycliste Samyn.

En effet, la Commune de Quaregnon est historiquement une terre de sport, et singulièrement un territoire dont le cœur bat au rythme du cyclisme.

Depuis sa création en 1968, le Samyn est une course particulière dans le cœur des férus de la petite reine, sans doute parce qu'elle a été rapidement renommée en mémoire de son premier vainqueur: José Samyn, issu de notre région, et promis à un bel avenir.

Le Grand prix Samyn est sans aucune doute, l'un des symboles forts de la politique sportive de notre commune.

Le cyclisme en général, et le Samyn en particulier, représentent pour bon nombre d'entre nous, les valeurs de la discipline, de la persévérance, de la détermination et du dépassement de soi.

Nous souhaitons à cette nouvelle édition, tout le succès qu'elle mérite !



Le GP José Samyn, le printemps de toute une région !

Nos territoires, à Dour et à Quaregnon, mais aussi à Honnelles et dans les villages de toute notre région, seront l'écrin le 01 mars prochain de la plus Flandrienne des épreuves cyclistes wallonnes !

Dour accueillera ainsi l'arrivée du GP José Samyn en présence de supporters et de nombreux médias attachés à ces épreuves de haut niveau tant pour les hommes que pour les dames.

Des courses qui seront aussi télévisées en direct TV pendant près de 03 heures sur la RTBF mais aussi sur les chaînes flamandes et sportives.

Une bien belle image de notre région, de ses paysages, de sa convivialité et de ses incontestables attraits. Je remercie chaleureusement tous celles et ceux qui se mobilisent et qui s'investissent pour que cette épreuve puisse avoir lieu dans les meilleures conditions.



Christelle Demoustiez
Echevine des sports



Damien Jenart
Bourgmestre de Quaregnon



Carlo Di Antonio
Bourgmestre de Dour

PALMARES DAMES

2012	Adrie Visser
2013	Eleonora van Dijk
2014	Emma Johansson
2015	Chantal Blaak
2016	Chantal Blaak
2017	Sheyla Gutiérrez
2018	Janneke Ensing
2019	Jip van den Bos
2020	Chantal van den Broek-Blaak
2021	Lotte Kopecki

PALMARES HOMMES

1968	José Samyn (F)
1969	Herman Vriyders
1970	Ronny Vandevijer
1971	Jacques Van Lint
1972	Marc Demeyer
1973	Lois Verreydt
1974	André Dierickx
1975	Alain Santy (F)
1976	Dirk Baert
1977	Michel Perrin (F)
1978	Herman Van Springel
1979	Jos Schipper (NL)
1980	Gery Verlinden
1981	Pol Verschure
1982	Jos Jacob
1983	Jack Van Meer (NL)
1984	Daniael Rossel
1985	Rony Van Holen
1986	Patrick Onnockx
1987	Claudy Criquelion
1988	Annulée pour intemperies
1989	Hendrik Redant
1990	Hendrik Redant
1991	Johnny Dauwe
1992	Johan Capiot
1993	Wilfried Nelissen
1994	Johan Capiot



1995	Johan Capiot
1996	Hans Demeester
1997	Michel Vanhaecke
1998	Ludovic Augier (F)
1999	Thierry Marichal
2000	Frank Hoj (DK)
2001	Kris Gerits
2002	Magnus Backstedt (S)
2003	Stéfan Van Dijck(NL)
2004	Robbie Mc Ewen (AUS)
2005	Annulée pour intemperies
2006	Renaud Dion (F)
2007	Jimmy Casper (F)
2008	Philippe Gilbert
2009	Wouter Weylandt
2010	Jens Keukeleire
2011	Dominic Klemme (D)
2012	Arnaud Démare (F)
2013	Alexey Tsatevitch (RUS)
2014	Maxime Vantomme
2015	Kris Boeckmans
2016	Niki Terpstra (NL)
2017	Guillaume Van Keirsbulck
2018	Niki Terpstra (NL)
2019	Florent Sénéchal (F)
2020	Hugo Hofstetter (F)
2021	Tim Merlier

ORGANISATION

Président
Philippe LIENART
Vice Président
Pol BOUVIEZ
Manager Général - Directeur de course-
Jean-Luc VANDENBROUCKE
Secrétariat
Manuele PIRRELLO
Assistante manager/contact équipes
Isabelle DEMUIJNCK
Responsable covid général
Pol BOUVIEZ
Trésorier/responsable covid arrivée
Ghislain STIEVENAERT

Site Départ
Patrick DEMOUSTIER
Site Arrivée
Pierre SOBKOWIAK
Itinéraire - Sécurité
Eddy ABRASSART
Service presse
Guy VERMEIREN
Responsable VIP
Sammy VAN HOORDE et Yvon PROVEUR
Speakers
Daniel MANGEAS & Jean-Paul NACKART
Permanence organisation
Françoise HARVENT

ALLO LE SAMYN

www.lesamyn.be - info@lesamyn.be

Président organisation
0473/43 02 72
Direction de course
0495/21 35 35
Assistante Manager
0493/05 56 85
Secrétariat
0496/55 54 29
Site départ
0498/31 26 96
Site arrivée
0498/35 66 85

Permanence
0473/77 02 30
Accueil VIP
0477/48 16 09
Itinéraire - Sécurité
0474/34 73 82
COVID départ
0475/93 93 59
COVID arrivée
0476/47 03 34
Service Presse
0477/47 77 31



HOPITAUX + SERVICE MÉDICAL COURSE

Centre hospitalier EPICURA route de Mons 63 - 7301 Hornu Tél: 065/98 05 80
Hôpital de la Madeleine Rue Maria Thomée, 1 - 7800 Ath Tél: 068/26 21 11
Hôpital de Warquignies Rue des Chauffours, 27 - 7300 Boussu Tél: 065/78 65 31

Centre médical COVID

DISCCA
 230 rue de Mons - 7301 Hornu
 Tel: 065/710711

Dr. Miguel DERYCKE 0475/78 12 52
Dr. Luc MATHIEU 0475/47 38 23

ARRIVÉE DAMES ET HOMMES

Emplacement Hommes

Emplacement Dames

Parcours

- 1 Parking des équipes Hommes
Cité Hyacinthe Harmegnies
- 2 Parking des équipes Dames
Hôtel de ville
- 3 Parking organisation - presse et média
Cité des Chevalières
- 4 Permanence arrivée
Buvette club de football, rue Moranfayt
* Salle de presse, salle des classements,
contrôle médical
- 5 Bus de la Province de Hainaut
Commissaires
- 6 Photo Finish
- 7 Permanence COVID 19
- 8 Fan Zone



LE SAMYN DES DAMES

MEMORIAL ROGER DELHAYE

Contact: Nancy Ruelle - 0485/42.80.80 Directeur de course: Jonathan Dufrasne 0494/11.62.28

LE LUNDI 28 FEVRIER 2022

QUAREGNON

PERMANENCE GENERALE DE DÉPART - INSCRIPTIONS

de 12h à 19h: Espace Léon Delvallée, rue Modeste Derbaix

Inscriptions: De 13h à 14h45

Briefing: Hôtel de Ville – Salle Allard L'Olivier – 1^{er} étage
à 15h: Réunion des directeurs sportifs

MARDI 1^{ER} MARS 2022

QUAREGNON

Permanence: à partir de 8h

Briefing sécurité: 10h

Présentation des équipes: de 10h à 11h

Départ fictif: Grand Place de Quaregnon à 11h50

Départ reel: Grand-Place de Quaregnon à 12h00

DOUR

PERMANENCE ARRIVÉE

Contrôle médical: club de football « Entente sportive Elouges-Dour » - rue Moranfayt, 20

Bus du Hainaut: Classement

LE SAMYN DES DAMES

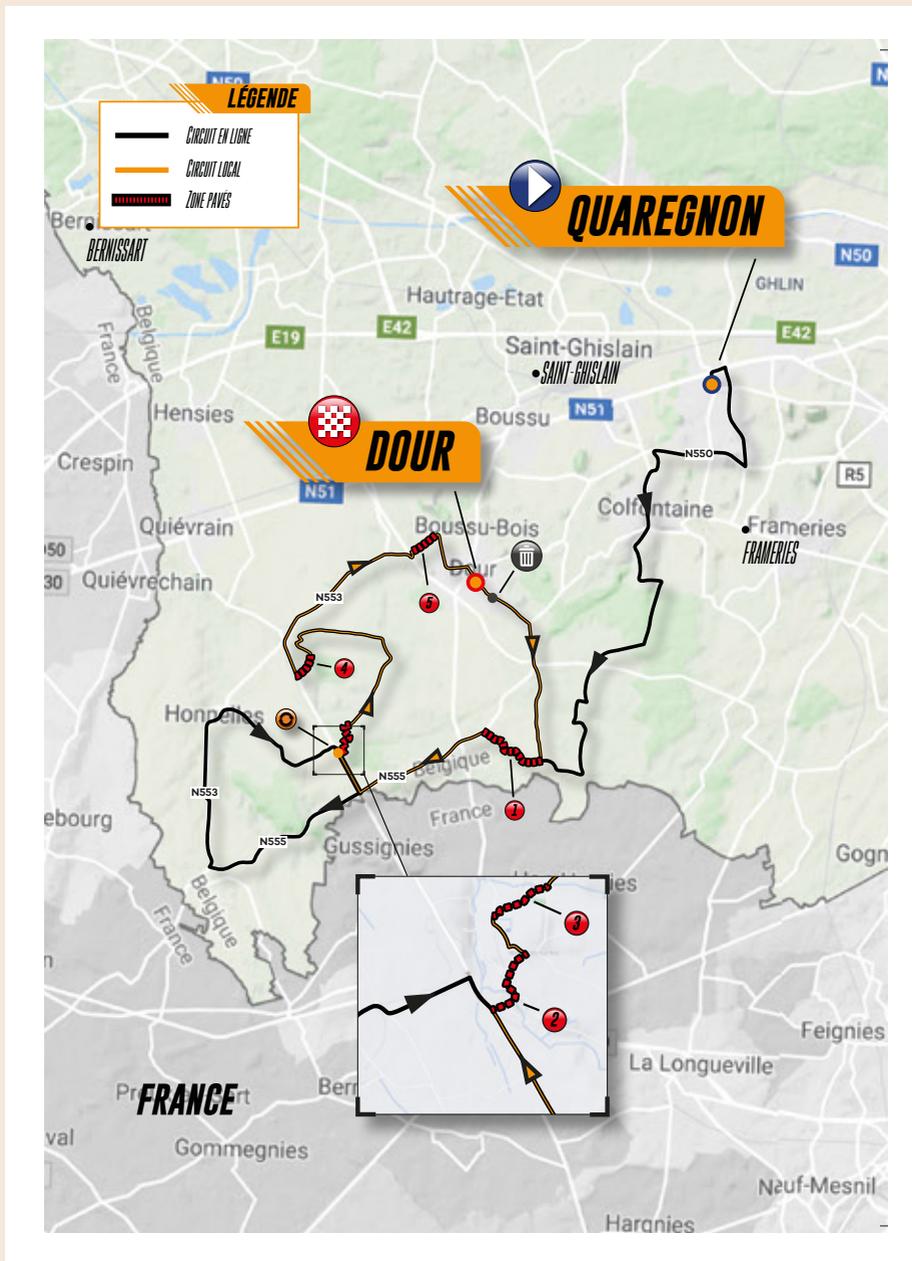
MARDI 1^{ER} MARS

4^{ème} MEMORIAL ROGER DELHAYE 99,4 Kms

Entités et communes	KM+	KM-	40 km/h			Entités et communes	KM+	KM-	36 km/h			38 km/h			40 km/h		
			35 km/h	38 km/h	40 km/h				35 km/h	38 km/h	40 km/h	35 km/h	38 km/h	40 km/h			
Départ réel Place de Quaregnon																	
QUAREGNON	0	99.4	12:00	12:00	12:00	DOUR	35	64.4	12:58	12:55	12:52						
	5.0	94.4	12:08	12:07	12:07	QUIEVRAIN	36.9	62.5	13:01	12:58	12:55						
COLFONTAINE	5.5	93.9	12:09	12:08	12:08	Côte des Nonettes 300M	38.9	60.5	13:04	13:01	12:58						
DOUR	10.5	88.9	12:17	12:16	12:16	Dour	41.8	57.6	13:09	13:06	13:02						
	11.6	87.8	12:19	12:18	12:17	Rue Belle Vue 500M	44.4	55.0	13:14	13:10	13:06						
BLAUGIES	15.6	83.8	12:26	12:24	12:23	Ligne d'arrivée 1 ^{ère} passage	47.0	52.4	13:18	13:14	13:10						
HONNELLES	15.6	83.8	12:26	12:24	12:23	ZONE DE RAVITAILLEMENT	48.2	51.2	13:20	13:16	13:12						
Vert Pignon	15.9	83.5	12:26	12:25	12:23	ZONE DE DELASTAGE	48.8	50.6	13:21	13:17	13:13						
	17.7	81.7	12:29	12:27	12:26	DOUR	49.6	49.8	13:22	13:18	13:14						
	18.0	81.4	12:30	12:28	12:27	HONNELLES	52.0	47.4	13:26	13:22	13:18						
Fayt le Franc	20.9	78.5	12:34	12:33	12:31		53.8	45.6	13:29	13:24	13:20						
Autreppes	24.7	74.7	12:41	12:39	12:37		54.1	45.3	13:30	13:25	13:21						
	26.5	72.9	12:44	12:41	12:39		58.8	40.6	13:38	13:32	13:28						
Angraou	29.2	70.2	12:48	12:46	12:43	DOUR	61.4	38.0	13:42	13:36	13:32						
	30.5	68.9	12:50	12:48	12:45	QUIEVRAIN	63.0	36.4	13:45	13:39	13:34						
Omnezies	32.5	66.9	12:54	12:51	12:48	DOUR	67.9	34.5	13:53	13:47	13:41						
Montignies sur Roc	32.8	66.6	12:54	12:51	12:49	Ligne d'arrivée 2 ^{ème} passage	73.2	28.2	14:02	13:55	13:49						
La Roquette 500 m	33.9	65.5	12:56	12:53	12:50	Ligne d'arrivée 3 ^{ème} passage	99.4	0.0	14:45	14:36	14:29						
CH de Wilheries 400M																	

EQUIPES DES DAMES

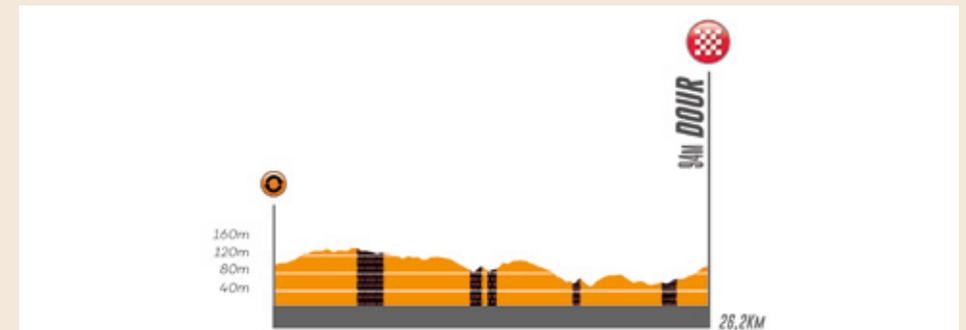




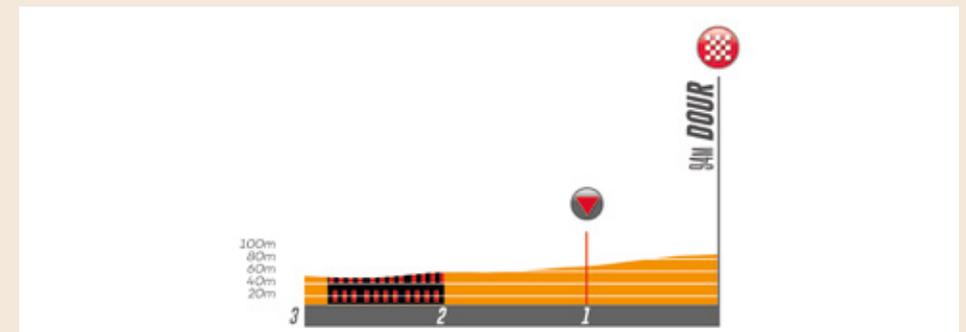
PROFIL CIRCUIT EN LIGNE DAMES



PROFIL CIRCUIT LOCAL



PROFIL 3 DERNIERS KILOMETRES



RÈGLEMENT PARTICULIER

DAMES

Art. 1 Organisation:

L'épreuve cycliste « Le SAMYN » est organisée par « asbl Wallonia Samyn » et se dispute le mardi 1er mars 2022 sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI).

Le Directeur de l'épreuve est Monsieur Jonathan Dufrasne 0494/11.62.28.

Coordonateur: Philippe LIÉNART: + 32.473.43.02.72.

Contact Equipes: Nancy RUELLE: +32.485.42.80.80.

Le Départ est prévu à 11h50 de QUAREGNON et l'arrivée est située à DOUR après 99,4 KM.

Art. 2 Type d'épreuve:

L'épreuve, réservée aux dames et au moins de 23 ans Elites, est classée en catégorie 1.1 DA. L'épreuve attribue des points au classement Continental Europe, soit aux dix (10) premiers coureurs du classement final: 125,85,70,60,50,40,35,30,20,15,10,5, 5,5, et 3 points pour les 10 suivantes

Art. 3 Participation:

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes: équipes continentales femme UCI, équipes nationales, équipes régionales et de club, équipes mixtes. Conformément à l'article 2.2.003, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 5 coureurs pour pouvoir prendre le départ et de maximum 7 coureurs.

Art. 4 Permanence:

L'accueil et le retrait des dossards se fera le lundi 28 février à 13 heures à l'Espace Léon Delvallée, rue Modeste Derbaix à 7390 Quaregnon.

La réunion des directeurs sportifs aura lieu le lundi 28 février à 15 heures à l'Hôtel de Ville de Quaregnon, Grand Place à 7390 Quaregnon en présence des membres du jury.

Art. 5 Radio-Tour:

Les informations courses sont émises sur la fréquence de 160.10625 Mhz. L'utilisation des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est autorisée.

Art. 6 Assistance technique Neutre:

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la firme VISION et ce service est composé de 2 voitures.

Art. 7 La zone de collecte:

La zone de collecte est située 1 Km après le passage de la ligne d'arrivée (Place Verte) au Km 42. Il est demandé à toute la caravane (coureurs, suiveurs...) d'utiliser la zone de collecte prévue pour se défaire de leurs déchets. Il est demandé aux coureurs la

plus extrême prudence pour se défaire de leurs bidons, musettes, etc.

Art. 8 Délais d'arrivée:

Le délai d'élimination du « Samyn » est le temps du vainqueur majoré de huit pour cent (8%). Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation avec l'organisateur.

Art. 9 Itinéraire Horaire:

L'itinéraire horaire figure dans la brochure officielle de l'épreuve 2022. Cet itinéraire détaillé est tenu à la disposition des coureurs et des suiveurs accrédités à la permanence départ.

Art. 10 Signature de départ:

Chaque équipe est tenue de se présenter au podium signature selon l'horaire indiqué lors de la réunion des directeurs sportifs.

Art. 11 Fléchage:

L'itinéraire de la course est entièrement signalé au moyen de flèches directionnelles. Un modèle de flèche, de couleurs **Rouge et Noire**, sera exposé à la permanence. Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité des organisateurs, les concurrents étant supposés connaître le parcours. La plus stricte observance du Code de la route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs.

Art. 12 Soins Médicaux:

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par les médecins de l'épreuve. Deux ambulances suivent toute l'épreuve.

Art. 13 Décisions:

Toute décision du Collège des Commissaires sera communiquée à la direction de l'organisation qui se charge de sa diffusion. La direction de l'organisation assure également la communication de tous les classements.

Art. 14 Comportement:

Les organisateurs ne reconnaissent aucune dette que pourraient contracter les directeurs sportifs. Les membres de chaque équipe sont tenus de veiller à la propreté et au bon état des lieux mis à leur disposition. Tout comportement indiscipliné sera pénalisé suivant le barème U.C.I.

Art. 15 Dossards et plaques de cadre:

Les numéros d'identification fournis par l'organisateur doivent être utilisés par les coureurs sans aucune modification.

Art. 16 Forfait:

En cas de non participation, chaque équipe engagée recevra une amende conformément aux règlements UCI, avec toutefois un minimum de 250 € qui servira à dédommager l'organisateur.

Art. 17 Protocole:

Les 3 premiers de l'épreuve doivent se soumettre à la cérémonie protocolaire selon l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI. Obligation est faite au vainqueur de l'épreuve de répondre aux interpellations des journalistes de la presse parlée, écrite ou télévisée.

Art. 18 Contrôle antidopage:

Les locaux antidopage sont prévus au club de foot « Entente sportive Elouges-Dour » (rue de Moranfayt, n°20). Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage du Gouvernement de la Communauté Française (belge) s'applique conformément au Décret sur la lutte contre le dopage pris par ce dit Gouvernement. Tout coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage.

Le contrôle antidopage sera effectué aux endroits fixés dans le road-book et signalés à partir de la ligne d'arrivée selon les modalités du règlement antidopage de l'UCI et les instructions données par les communiqués officiels et les affichages sur la ligne d'arrivée.

Art. 19 Officiels de la course:

(art. 1.2.077 et 1.2.078)

Les officiels chargés d'assurer l'organisation générale et le bon déroulement de l'épreuve sont :

- Le directeur de course : Jonathan Dufrasne , Portable : + 32.0494/11.62.28
- Le régulateur à moto

Les officiels chargés d'assurer le contrôle réglementaire et l'arbitrage de la compétition en collaboration avec la direction de l'épreuve sont :

- Le président du Collège des commissaires ;
- Les commissaires ;
- Le commissaire-juge à l'arrivée ;
- Les commissaires à Moto.

Art. 20 Pénalités:

Le barème des pénalités de l'UCI (Union Cycliste Internationale) est le seul applicable

Art. 21 Liste des prix en Euros:

Le total général des prix distribués à l'occasion de

l'épreuve est de € 3640 selon le tableau ci-dessous:

PLACE	PRIX	PLACE	PRIX
1	560	11	90
2	485	12	90
3	400	13	90
4	250	14	90
5	220	15	90
6	205	16	90
7	195	17	90
8	175	18	90
9	160	19	90
10	90	20	90

Art. 22 Prime spéciale:

Primes spéciales attribuées aux trois premières à savoir 1^{er} : **1500€**, 2^{ème} : **1000€**, 3^{ème} **500€** et un vélo Minerva par concurrente

COLLEGE DES COMMISSAIRES

Président UCI

Simona DAVIDKOVA (Cze)

Juge à l'arrivée

Vincent VANDEPEUTE

Commissaires

Jempi JOOREN

Denis LEJEUNE

Paul GOULEM

Commissaire moto

Yvette MESSIN

Commissaire bus balai

Jean-Michel MATON

Team Telecom

Gino VERHASSELT

Speaker Radio Tour

Freddy HAVELANGE

Info Moto

Eddy LISSENS

Photo-Finish

Michel MALICE

Résultats

Freddy Van Steen

Sabine Vanhoute

Délégué technique

Luc FONTAINE

LE SAMYN DES HOMMES

Directeur de course: Jean-Luc Vandenbroucke 0495/21.35.35
Directeur de course adjoint: J.M. Vanderdonckt 0476/72.88.72

LE LUNDI 28 FEVRIER

QUAREGNON

Espace Léon Delvallée, rue Modeste Derbaix

12h00 à 19h PERMANENCE ORGANISATION - PRESSE

15h00 à 16h45 INSCRIPTION DES EQUIPES

A L'HOTEL DE VILLE – Salle Allard L'Olivier – 1^{er} étage

17h briefing des Directeurs sportifs

LE MARDI 1^{er} MARS 2022

QUAREGNON

Espace Léon Delvallée, rue Modeste Derbaix

7h30 PERMANENCE DE DÉPART - ORGANISATION - PRESSE

A L'HOTEL DE VILLE – Salle Allard L'Olivier – 1^{er} étage

10h briefing sécurité (police fédéral, médecins, ambulanciers, chauffeurs)

GRAND PLACE

11h00-12h00 présentation équipes

12h15 DÉPART FICTIF

12h25 DÉPART RÉEL

DOUR

PERMANENCE ARRIVÉE

CLUB DE FOOTBALL – rue Moranfayt

13h30 permanence arrivée organisation - presse

Contrôle médical: club de football « Entente sportive Elouges-Dour » - rue Moranfayt, 20

Bus de la Province de Hainaut - Commissaires

Contact: Françoise Harvent - 0473/77.02.30



ENTRE
LIGNE D'ARRIVÉE 2^{EME} PASSAGE
ET LIGNE D'ARRIVÉE 3^{EME} PASSAGE

LE SAMYN DES ELITES

MARDI 1^{er} MARS

209 KMs

Entités et communes	KM+	KM-	40 km/h	42 km/h	44 km/h	Entités et communes	KM+	KM-	40 km/h	42 km/h	44 km/h
QUAREGNON	0	209	12:25	12:25	12:25	QUAREGNON	81,2	127,8	14:26	14:21	14:15
	2.0	207.0	12:28	12:27	12:27	COLFONTAINE Wasmès	88.1	120.9	14:37	14:30	14:25
SAINT-GHISLAIN Baudour	2.2	206.8	12:28	12:28	12:28	DOUR Petit Dour	93.6	115.4	14:45	14:38	14:32
	7.3	201.7	12:35	12:35	12:34		94.7	114.3	14:47	14:40	14:34
	10.4	198.6	12:40	12:39	12:39	HONNELLES Erquennes	98.6	110.4	14:52	14:45	14:39
BERNISSART Ville Pommeroeul	14.1	194.9	12:46	12:45	12:44	RUE DU VERT PIGNON ★	99.0	110.0	14:53	14:46	14:40
BELOEIL Grandglise	17.5	191.5	12:51	12:50	12:48		100.8	108.2	14:56	14:49	14:42
	18.8	190.2	12:53	12:51	12:50		101.1	107.9	14:56	14:49	14:42
	21.5	187.5	12:57	12:55	12:54	Fayt le Franc	104.0	105.0	15:01	14:53	14:46
ATH Ormeignies	24.7	184.3	13:02	13:00	12:58		107.6	101.4	15:06	14:58	14:51
	29.2	179.8	13:08	13:06	13:04		109.4	99.6	15:09	15:01	14:54
	31.5	177.5	13:12	13:10	13:07		112.0	97.0	15:13	15:05	14:57
PASSAGE A NIVEAU	32.7	176.3	13:14	13:11	13:09		113.4	95.6	15:15	15:07	14:59
	33.9	175.1	13:15	13:13	13:11		115.6	93.4	15:18	15:10	15:02
	34.4	174.6	13:16	13:14	13:11	Montignies-sur-Roc	115.8	93.2	15:18	15:10	15:02
FRASNES-LEZ-ANVAING						ENTREE CIRCUIT LOCAL	115.8	93.2	15:18	15:10	15:02
	38.9	170.1	13:23	13:20	13:18	Côte de la Roquette ★★	115.9	93.1	15:18	15:10	15:03
	43.3	165.7	13:29	13:26	13:24	Chemin de Wihéries ★★★	117.0	92.0	15:20	15:12	15:04
LEUZE-EN HAINAUT Thieulain	47.4	161.6	13:36	13:32	13:29	DOUR Wihéries	118.4	90.6	15:22	15:14	15:06
	49.9	159.1	13:39	13:36	13:33	QUIEVRAIN Audregnies	120.0	89.0	15:25	15:16	15:08
	57.0	152.0	13:50	13:46	13:42	Côte des Nonettes ★★★	122.0	87.0	15:28	15:19	15:11
BELOEIL Elignies St Anne	58.3	150.7	13:52	13:48	13:44	Côte du Calvaire	123.0	86.0	15:29	15:20	15:12
ZONE DE DELESTAGE	60.8	148.2	13:56	13:51	13:47	DOUR Elouges	125.9	83.1	15:33	15:24	15:16
	63.2	145.8	13:59	13:55	13:51	CH BELLE VUE ★★★	127.3	81.7	15:35	15:26	15:18
	66.0	143.0	14:04	13:59	13:55	Ligne d'arrivée 1 ^{eme} passage	130.3	78.7	15:40	15:31	15:22
BERNISSART Ville Pommeroeul	69.7	139.3	14:09	14:04	14:00	ZONE DE RAVITAILLEMENT	131.5	77.5	15:42	15:32	15:24
SAINT-GHISLAIN Hautrage	72.3	136.7	14:13	14:08	14:03	ZONE DE DELESTAGE	132.1	76.9	15:43	15:33	15:25
	75.7	133.3	14:18	14:13	14:08	Ligne d'arrivée 2 ^{eme} passage	156.5	52.5	16:19	16:08	15:58
	77.4	131.6	14:21	14:15	14:10	Ligne d'arrivée 3 ^{eme} passage	182.7	26.3	16:59	16:46	16:34
						Ligne d'arrivée 4 ^{eme} passage	209	0.0	17:38	17:23	17:10

EQUIPES DES HOMMES

WORLDTEAM UCI



CONTINENTALES PRO UCI



CONTINENTALES UCI

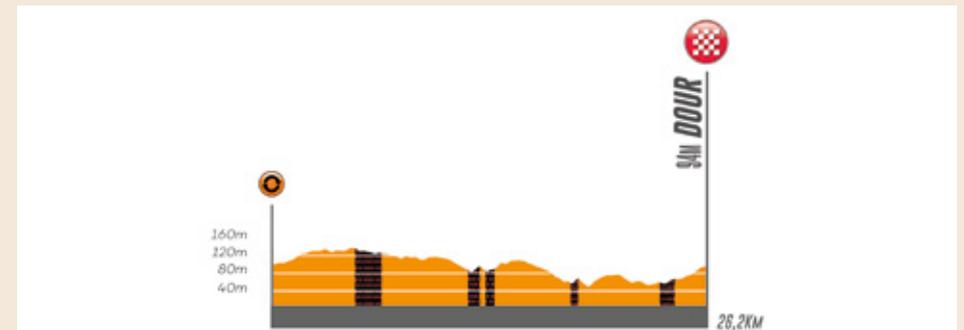




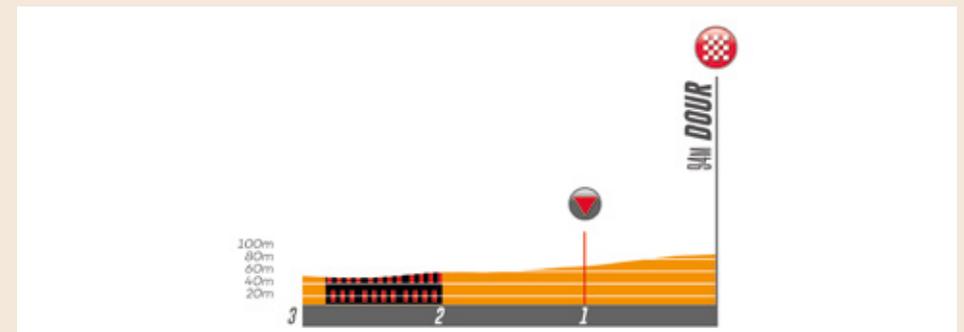
PROFIL CIRCUIT EN LIGNE HOMMES



PROFIL CIRCUIT LOCAL



PROFIL 3 DERNIERS KILOMETRES



Art. 1 Organisation:

L'épreuve cycliste « Le SAMYN » est organisée par « asbl Wallonia Samyn » et se dispute le mardi 1^{er} mars 2022 sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI).

Le Directeur de l'épreuve est Mr Jean-Luc Vandembroucke: + 32.495.21.35.35

Coordonateur: Mr Gérard Verbrugge: + 32.475.90.26.43

Contact Equipes: Mme Isabelle DEMUIJNCK, +32.474.28.04.85

Le Départ est prévu à 12H15 de QUAREGNON et l'arrivée est située à DOUR après 209 KM.

Art. 2 Type d'épreuve:

L'épreuve, réservée aux hommes Élites est classée en catégorie 1.1 du Calendrier Continental « Europe Tour » ME 1. L'épreuve attribue des points au classement Continental Europe, soit aux vingt cinq (25) premiers coureurs du classement final : 125, 85, 70, 60, 50, 40, 35, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 5, 5, et 3 points du 16^e au 25^e classé.

Art. 3 Participation:

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : UCI Pro-Team, Equipe Continentale Professionnelle UCI, Equipe Continentale UCI et Equipe Nationale. Conformément à l'article 2.2.003, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 5 coureurs pour pouvoir prendre le départ et de maximum 7 coureurs.

Art. 4 Permanence:

L'accueil et le retrait des dossards se fera le lundi 28 février 2022 à partir de 15h à l'Espace Léon Delvallée rue Modeste Derbaix à 7390 Quaregnon (au lieu de l'Hôtel de Ville de Quaregnon, Grand-Place)

La réunion des directeurs sportifs aura lieu le lundi 28 février à 17 heures à l'Hôtel de Ville de Quaregnon, Grand Place à 7390 Quaregnon en présence des membres du jury.

Art. 5 Radio-Tour:

Les informations courses sont émises sur la fréquence de 164.63125 Mhz. L'utilisation des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est autorisée.

Art. 6 Assistance technique Neutre:

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la firme VISION et ce service est composé de 2 voitures.

Art. 7 La zone de collecte:

La zone de collecte est située 1 km après la ligne d'arrivée (place verte) dans le circuit local. Une autre

est fixée au kilomètre 63. Il est demandé à toute la caravane (coureurs, suiveurs...) d'utiliser la zone de collecte prévue par l'organisation pour se débarrasser de leurs déchets. Il est demandé aux coureurs la plus extrême prudence pour se débarrasser de leurs bidons, musettes, etc.

Art. 8 Délais d'arrivée:

Le délai d'élimination du « Samyn » est le temps du vainqueur majoré de huit pour cent (8%). Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation avec l'organisateur.

Art. 9 Itinéraire Horaire:

L'itinéraire horaire figure dans la brochure officielle de l'épreuve 2022. Cet itinéraire détaillé est tenu à la disposition des coureurs et des suiveurs accrédités à la permanence départ.

Art. 10 Signature de départ:

Chaque équipe est tenue de se présenter au podium signature selon l'horaire indiqué lors de la réunion des directeurs sportifs

Art. 11 Fléchage:

L'itinéraire de la course est entièrement signalé au moyen de flèches directionnelles. Un modèle de flèche, de couleurs **Rouge et Noire**, sera exposé à la permanence.

Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité des organisateurs, les concurrents étant supposés connaître le parcours. La plus stricte observance du Code de la route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs.

Art. 12 Soins Médicaux:

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par les médecins de l'épreuve. Deux ambulances suivent toute l'épreuve.

Art. 13 Décisions:

Toute décision du Collège des Commissaires sera communiquée à la direction de l'organisation qui se charge de sa diffusion. La direction de l'organisation assure également la communication de tous les classements

Art. 14 Comportement:

Les organisateurs ne reconnaissent aucune dette que pourraient contracter les directeurs sportifs. Les membres de chaque équipe sont tenus de veiller à la propreté et au bon état des lieux mis à leur disposition. Tout comportement indiscipliné sera pénalisé suivant le barème U.C.I.

Art. 15 Dossards et plaques de cadre:

Les numéros d'identification fournis par l'organisateur doivent être utilisés par les coureurs sans aucune modification.

Art. 16 Forfait:

En cas de forfait d'une équipe enregistrée auprès de l'UCI, le signataire de l'engagement et l'équipe qu'il représente seront solidairement redevables à l'organisateur d'une indemnité forfaitaire égale au barème édité par l'UCI.

Art. 17 Protocole:

Les 3 premiers de l'épreuve doivent se soumettre à la cérémonie protocolaire selon l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI. Obligation est faite au vainqueur de l'épreuve de répondre aux interpellations des journalistes de la presse parlée, écrite ou télévisée.

Art. 18 Contrôle antidopage:

Les locaux antidopage sont prévus au club de foot « Entente sportive Elouges-Dour » (rue Moranfayt, n°20). Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage du Gouvernement de la Communauté Française (belge) s'applique conformément au Décret sur la lutte contre le dopage pris par ce dit Gouvernement. Tout coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage.

Le contrôle antidopage sera effectué aux endroits fixés dans le road-book et signalés à partir de la ligne d'arrivée selon les modalités du règlement antidopage de l'UCI et les instructions données par les communiqués officiels et les affichages sur la ligne d'arrivée.

Art. 19 Officiels de la course:

(art. 1.2.077 et 1.2.078)

Les officiels chargés d'assurer l'organisation générale et le bon déroulement de l'épreuve sont :

- Le directeur de la compétition : J.L. Vandembroucke Portable : + 32.495.21.35.35
- Le directeur de course adjoint: Jean- Michel Vanderdonck Portable 32.476/72.88.72
- Le régulateur à moto
- Les officiels chargés d'assurer le contrôle réglementaire et l'arbitrage de la compétition en collaboration avec la direction de l'épreuve sont:
 - Le président du Collège des commissaires;
 - Les commissaires;
 - Le commissaire-juge à l'arrivée;

- Les commissaires à Moto.

Art. 20 Pénalités:

Le barème des pénalités de l'UCI (Union Cycliste Internationale) est le seul applicable.

Art. 21 Liste des prix en Euros:

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de € 14520 selon le tableau ci-dessous:

PLACE	PRIX	PLACE	PRIX
1	5785	11	150
2	2895	12	150
3	1445	13	150
4	715	14	150
5	580	15	150
6	435	16	150
7	435	17	150
8	290	18	150
9	290	19	150
10	150	20	150

Art. 22 Prime spéciale:

Primes spéciales attribuées aux trois premiers: un vélo **Minerva**.

COLLEGE DES COMMISSAIRES

Président UCI

Wilfred HAAN (Hol)

Juge à l'arrivée

Pascal EECKHOUT

Commissaires

Jean-Michel VOETS

Sébastien DE MEY

Michel BOSQUILLON

Commissaire moto

Laurent GENETELLI

Henri COURROUX

Commissaire bus balai

A. GARCIA FERNANDEZ

Team Telecom

Michel HAVELANGE

Info Moto

Rudy PLOMB

Speaker Radio Tour

Jean-Pierre COPPENOLLE

Photo-finish

Michel MALICE

Résultats

Freddy VAN STEEN

Sabine VANHOUTE

Délégué technique

Luc FONTAINE

Les règlements suivants complètent les règlements généraux de l'UCI et de RLVB.

• Article 1

L'Exterioo Cycling Cup est un classement organisé par Pro Cycling Events.

Le nom et le règlement doivent être approuvés par la "RLVB" et "l'UCI" (voir art. 6, 1.02.06 du règlement de l'UCI).

Le classement comprend onze courses Belges et néerlandaises d'un jour de niveau Europe Tour.

Les épreuves:

1 mars: GP Le Samyn (1.1)

6 mars: GP Monseré (1.1)

13 mars: Ronde Van Drenthe (1.Pro)

21 mai: Veenendaal - Veenendaal (1.1)

22 mai: Antwerp Port Epic (1.1)

26 mai: Circuit de Wallonie (1.1)

29 mai: Marcel Kint Classic (1.1)

11 juin: Dwars door het Hageland (1.Pro)

12 juin: Euro Shop Elfstedenronde (1.1)

10 août: Eurométropole Tour (Franco-Belge) (1.Pro)

16 septembre: Kampioenschap van Vlaanderen (1.1)

• Article 2

Pour faire partie de l'Exterioo Cycling Cup " chaque course doit se rencontrer les conditions suivantes:

1. L'organisateur dispose de l'expertise dans l'organisation de courses cyclistes.

2. L'organisation de la course doit accepter le scénario imposé de l'Exterioo Cycling Cup» pour que celle-ci puisse faire partie de l'Exterioo Cycling Cup».

Les épreuves répondant à ces conditions, ne reçoivent pas automatiquement l'étiquette d'une épreuve de "Exterioo Cycling Cup". Pro Cycling Events et le comité de route de la RLVB sont les seuls autorisés à approuver le calendrier de l'Exterioo Cycling Cup".

• Article 3

L'Exterioo Cycling Cup" comprend un classement individuel, basé sur les points et un classement de la combativité «Victoria Strijdlustklassement». Seules les équipes UCI et leurs coureurs sont éligibles au classement :

1. Classement individuel: ouvert pour tous les coureurs des équipes route UCI.

2. Classement de combativité du jour: ouvert pour tous les coureurs des équipes route UCI.

• Article 4

Différentes épreuves de l'Exterioo Cycling Cup" ne peuvent se dérouler à la même date.

• Article 5

Les organisateurs sont tenus d'inviter des équipes des niveaux WorldTour, Pro-Continental et Continental. Le nombre maximum de coureurs par course ne peut dépasser 175.

Les remboursements pour les équipes World Tour et Pro-continental sont effectués selon le barème de l'UCI.

• Article 6

1. Le barème du classement individuel:

16-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 pour les 15 premiers coureurs dans les résultats de chaque course.

Le classement s'effectue par l'addition des places obtenues dans l'épreuve. En cas d'ex-aequo, le plus grand nombre de premières places et éventuellement de deuxièmes et troisièmes places est pris en compte. S'il y a toujours un ex-aequo, le résultat de la dernière étape sera décisif.

Le leader au classement individuel est obligé de recevoir son maillot lors de la cérémonie du podium. Toutefois, le maillot de leader ne peut être porté pendant les courses.

2. Rushes: Km d'or

Il y a 3 rushes dans chaque course. Les points sont ajoutés au classement général.

Les 3 premiers coureurs gagnent des points (3-2-1 points).

3. Classement de combativité

Dans chaque épreuve, l'organisation choisira le vainqueur du classement de la combativité. Le trophée revient au coureur qui a fait preuve de la plus grande combativité.

• Article 7

Les coureurs suivants doivent se présenter au podium pour la cérémonie après chaque épreuve:

• Les 3 premiers coureurs de l'épreuve

• Le leader du classement individuel de l'Exterioo Cycling Cup"

• Le vainqueur de la combativité du jour - Victoria Strijdlust Challenge

• Article 8

Les cas spécifiques qui ne sont pas inclus dans ce règlement sont soumis au comité des routes de la RLVB.

Les décisions prises par le comité de route de la RLVB concernant le règlement de la "Exterioo Cycling Cup – Coupe de Belgique" sont irrévocables.

Onderstaand reglement vult de algemene reglementen van de UCI en KBWB aan.

• Artikel 1

De wedstrijdorganisatie is een klassement georganiseerd door Pro Cycling Events.

De benaming en het integrale reglement moeten worden goedgekeurd door de KBWB en UCI (Cfr. Art.6, 1.02.06 van het UCI-reglement).

Het klassement bestaat uit elf Belgisch & Nederlandse eendagswedstrijden behorende tot de Europe Tour.

De wedstrijden zijn:

1 maart: GP Le Samyn

6 maart: GP Monseré

13 maart: Ronde Van Drenthe

21 mei: Veenendaal Classic

22 mei: Antwerp Port Epic

26 mei: Circuit de Wallonie

29 mei: GP Marcel Kint

11 juni: Euro Shop Elfstedenronde

12 juni: Dwars Door Het Hageland

10 augustus: Eurométropole Tour

16 september: Kampioenschap van Vlaanderen

• Artikel 2

Om deel te kunnen uitmaken van de "Exterioo Cycling Cup " moet elke nieuwe wedstrijd voldoen aan volgende voorwaarden:

1. De organisator van de wedstrijd heeft ervaring met het organiseren van wielervedstrijden.

2. De organisatie van de "Exterioo Cycling Cup" te aanvaarden alvorens ze deel kan uitmaken van "Exterioo Cycling Cup".

Wedstrijden die aan deze voorwaarden voldoen, krijgen echter niet automatisch het label van een wedstrijd behorende tot "Exterioo Cycling Cup". Pro Cycling Events en de wegcommissie van de KBWB zijn als enigen gemachtigd om de kalender van de "Exterioo Cycling Cup" goed te keuren.

• Artikel 3

De "Exterioo Cycling Cup" omvat een algemeen individueel klassement, gebaseerd op punten en een Victoria Strijdlustklassement. Enkel UCI wegteams en hun renners komen in aanmerking voor het klassement:

1. Algemeen individueel klassement: open voor alle renners van UCI wegteams.

2. Dag-Strijdlustklassement: open voor alle renners van UCI wegteams.

• Artikel 4

Het is niet toegestaan dat verschillende wedstrijden uit de "Exterioo Cycling Cup" op dezelfde datum worden gereden

• Artikel 5

De wedstrijdorganisatie is verplicht ploegen van het niveau WorldTour, Pro- Continental en Continentaal uit. Het maximum aantal renners per wedstrijd mag de 175 niet overschrijden.

Onkostenvergoedingen worden aan de ploegen van het niveau WorldTour en Pro-Continental vergoed volgens het barema opgelegd door de UCI.

• Artikel 6

1. Puntenbarema algemeen individueel klassement:

16-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 voor de eerste 15 renners in de uitslag van elke wedstrijd.

Het algemeen individueel klassement wordt opgemaakt door optelling van de punten behaald in elke wedstrijd. In geval van ex-aequo wordt rekening gehouden met het grootste aantal eerste plaatsen en eventueel tweede en derde plaatsen. Als er dan nog steeds een ex-aequo is, zal de uitslag van de laatste wedstrijd doorslaggevend zijn.

De leider in het algemeen individueel klassement is verplicht om de leiderstrui in ontvangst te nemen tijdens de podiumceremonie. De leiderstrui mag echter niet gedragen worden tijdens de wedstrijden.

2. Tussensprints

In elke wedstrijd zijn er 3 tussensprints, waarbij punten worden toegekend aan de eerste 3 renners. De punten worden toegevoegd aan het algemeen klassement.

De eerste 3 renners krijgen respectievelijk 3-2-1 punten

3. Strijdlustklassement

In elke wedstrijd wordt door de organisatie een dagwinnaar van de strijdlust gekozen. De trofee voor strijdlust gaat in elke wedstrijd naar de renner die zich het meest strijdlustig heeft getoond.

• Artikel 7

Volgende renners moeten zich na elke wedstrijd aanbieden aan het podium voor de podiumceremonie:

• Podium van de wedstrijd

• De leider in het algemeen individueel klassement van de "Exterioo Cycling Cup"

• Winnaar van de Victoria Strijdlust Challenge

• Artikel 8

Specifieke gevallen die niet zijn opgenomen in dit specifieke reglement, worden voorgelegd aan de wegcommissie van de KBWB.

De beslissingen genomen door wegcommissie van de KBWB voor wat betreft het reglement van de "Exterioo Cycling Cup", zijn onherroepelijk.

rtbf.be
sport

★EUROSPORT

sporza.

TÉLÉ MB

VIVACITÉ 

DH | LES SPORTS+

AVEC LE SOUTIEN DE



PARTENAIRES



d'haene | since 1957
group

wlink

You live.
We secure.

**PRIME DE 250 €
OU 400 € ***

ORES

€
Raccordement gratuit sur le réseau de gaz naturel existant *

30% de CO₂ et 77% de particules fines en moins

Avec le gaz naturel, je prends mon avenir en main !

* voir conditions sur www.ores.be

PARTENAIRES OFFICIELS



FOURNISSEURS OFFICIELS





- 
- 1 01.03 GP Le Samyn
 - 2 06.03 GP Monseré
 - 3 13.03 Ronde Van Drenthe
 - 4 21.05 Veenendaal Classic
 - 5 22.05 Antwerp Port Epic
 - 6 26.05 Circuit de Wallonie
 - 7 29.05 GP Marcel Kint
 - 8 11.06 Dwars Door Het Hageland
 - 9 12.06 Euro Shop Elfstedenronde
 - 10 10.08 Eurométropole Tour
 - 11 16.09 Kampioenschap Van Vlaanderen

Minerva Bike Outlet

Bargiestraat 32
(Zone industrielle leperleekanaal)
8900 Ieper
Suivre Zone F3
www.minerva.be

- Grand choix d'accessoires pour vélos, de vêtements pour cyclist, équipements de fitness, scooters 50cc,...
- Excellent Services Après-vente
- Plus de 10 000 vélos en stock
- Reprise possible de votre ancien vélo à l'achat d'un nouveau vélo



VENTE DIRECTE AU CONSOMMATEUR

Heures D'ouverture: Lu-Ma-Me-Ve-Sa
de 10h à 12h et de 13h à 18h

VÉLOS ÉLECTRIQUES

avec 3 ans de garantie totale

à partir de

€ 695



VÉLOS DE COURSE

à partir de

€299



MAILLOT OU CUISSARD DE COURSE

à partir de

€14,95

SCOOTER ÉLECTRIQUES

à partir de

€1.695



VÉLOS DE VILLE

à partir de

€149

